



ARTICLE 39 bis – Tenue sur le terrain

Une tenue correcte est exigée des joueurs auxquels il est interdit de jouer torse nu et qui doivent notamment, pour des raisons de sécurité, porter des chaussures entièrement fermées **protégeant le dessus du pied, les orteils et les talons.**

Également le port du gant n'est pas autorisé sauf avec approbation de l'*arbitre*.

Il est interdit de fumer sur les jeux, y compris des cigarettes électroniques. Il est également interdit **d'utiliser** un téléphone portable durant les parties.

Pour tous les joueurs inscrits dans un tournoi, la boisson alcoolisée est interdite sur le terrain autorisé, sauf pour les joueurs éliminés. Cependant la moindre dérogation d'un joueur, qu'il soit inscrit dans le tournoi ou éliminé, entraînera une réprimande de l'*arbitre* ou une sanction plus sévère selon le cas, et sa décision sera sans appel.

Tout joueur qui n'observerait pas ces prescriptions, serait exclu de la compétition s'il persistait après avertissement de l'*arbitre*.